



République Française - Département de l'Oise - Canton de **Chaumont-en-Vexin**

## **MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN**

**REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un février deux mille vingt, Nous, **Pierre RAMBOUR**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le quatre mars deux mille vingt à vingt heures trente.

- LE MAIRE -

---

### ORDRE DU JOUR :

- **Budget communal : adoption du compte administratif 2019 ;**
- **Budget communal : affectation du résultat - année 2019 ;**
- **Budget service eau : adoption du compte administratif 2019 ;**
- **Budget service eau : affectation du résultat - année 2019 ;**
- **Budget service assainissement : adoption du compte administratif 2019 ;**
- **Budget service assainissement : affectation du résultat - année 2019 ;**
- **Adoption des comptes de gestion année 2019 ;**
- **Réhabilitation des anciens vestiaires sportifs en MAM : Travaux supplémentaires ;**
- **Convention d'occupation entre la commune et la MAM Vexinous Tout Doux ;**
- **Dénomination de rue ;**
- **Acquisition du terrain SNCF : ER17 ;**
- **Vente du terrain à bâtir « Clos de la Vigne » au profit de Mr TALEB ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin  
**MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN**

Séance du 4 mars 2020

L'an deux mille vingt et le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pierre RAMBOUR, Maire**.

**Présents** : Mmes BERTHIER, CUYPERS, LAMARQUE, MOREAU, PAGANOTTO, PAN, PELLÉ,  
 Messieurs DÉTRÉE, DUVIVIER, GÉRAUD, GILLOUARD, HUCHER, MAHÉ, MÉDICI, MORAND, RAMBOUR,  
 RAYNAL, RÉTHORÉ,

**Absent excusé** : Mr HARROIS,

**Absente** : Mme GOITA.

**Secrétaire de Séance** : Mr MORAND Philippe.

*Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour est abordé.*

**N° / 2020\_5 : BUDGET COMMUNAL : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNÉE 2019**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

**Vu** le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que le Maire quitte la séance et est remplacé par **Madame Martine MOREAU** doyenne de l'assemblée,

Le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit, est adopté par **17 voix**.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de 2019
Investissement	796 351,57 €	0,00 €	-1 140 054,96 €	-343 703,39 €
Fonctionnement	680 103,72 €	207 983,69 €	638 912,40 €	1 111 032,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 455,29 €</b>	<b>207 983,69 €</b>	<b>-501 142,56 €</b>	<b>767 329,04 €</b>

**N° / 2020\_6 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

**Après** avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	638 912,40 €
Résultats antérieurs reportés	472 120,03 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 111 032,43 €</b>

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement  
comme suit :**

<i>Solde d'exécution d'investissement</i>	
D 001 (déficit)	-343 703,39 €
<i>Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
Besoin de financement	-320 340,83 €
<b>Besoin total de financement</b>	<b>-664 044,22 €</b>

**AFFECTATION =**

<b>1) Affectation en réserves D 1068 en investissement</b>	<b>664 044,22 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>446 988,21 €</b>

**N° / 2020\_7 : BUDGET SERVICE DE L'EAU : ADOPTION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF - ANNÉE 2019**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Maire quitte la séance et est remplacé par **Madame Martine MOREAU** doyenne de l'assemblée,

Le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit, est adopté par **17 voix**.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement Exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de Clôture de 2019
Investissement	288 958,74 €	0,00 €	-10 454,40 €	278 504,34 €
Exploitation	505 047,87 €	0,00 €	158 335,76 €	663 383,63 €
<b>Total</b>	<b>794 006,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>147 881,36 €</b>	<b>941 887,97 €</b>

**N° / 2020\_8 : SERVICE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Attendu qu'il a été constaté au Compte Administratif et au Compte de Gestion, que le résultat de clôture de 2019 fait ressortir :

- \* en fonctionnement, un excédent de **663 383,63 €**,
- \* en investissement, un excédent de **278 504,34 €**,

**Je vous propose :**

- ↪ De reporter en recette de fonctionnement, **au compte R 002** la somme de **663 383,63 €**,
- ↪ De reporter en recette d'investissement, **au compte R 001** la somme de **278 504,34 €**.

**N° / 2020\_9 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ANNÉE 2019**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

**Vu** le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que le Maire quitte la séance et est remplacé par **Madame Martine MOREAU** doyenne de l'assemblée,

Le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit, est adopté par **17 voix**.

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018</b>	<b>Part affectée à l'investissement Exercice 2019</b>	<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>Résultat de clôture de 2019</b>
Investissement	183 156,86 €	0,00 €	-125 725,93 €	57 430,93 €
Exploitation.	1 085 307,69 €	5 439,75 €	53 453,78 €	1 133 321,72 €
<b>Total</b>	<b>1 220 274,85 €</b>	<b>5 439,00 €</b>	<b>-72 272,15 €</b>	<b>1 190 752,65 €</b>

**N° / 2020\_10 : SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

**Attendu** qu'il a été constaté au Compte Administratif et au Compte de Gestion, que le résultat de clôture de 2019 fait ressortir :

- en fonctionnement, un excédent de **1 133 321,72 €**
- en investissement, un excédent de **57 430,93 €**
- un reste à mandater de **158 735,92 €**

**Je vous propose :**

- De reporter en recettes d'investissement, **au compte 001 la somme de :** **57 430,93 €**
- De reporter en recettes de fonctionnement, **au compte 002, la somme de :** **1 032 016,73 €**
- **D'affecter au compte 1068, la somme de :** **101 304,99 €**

**N° / 2020\_11 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION - ANNÉE 2019**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de **Madame LEDRU**, receveur municipal, pour l'année 2019.

**Considérant** la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal sus nommé, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

**Je vous propose d'adopter les** comptes de gestion du receveur municipal des Budgets : Communal, du Service de l'Eau et du Service Assainissement, pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2019 du Budget Communal, du Budget du Service de l'Eau et du Budget du Service Assainissement.

**N° / 2020\_12 : RÉHABILITATION DES ANCIENS VESTIAIRES SPORTIFS EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

**Vu** le projet de réhabilitation des anciens vestiaires sportifs en maison d'assistants maternels,

**Vu** le budget communal prévoyant les crédits nécessaires à ce projet,

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 février 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les devis complémentaires de l'opération avec les entreprises suivantes :

Lot n°5 / Menuiseries intérieures

- Devis Marisol 1 608,88 € HT

**Travaux : prise en compte de 2 portes coupe-feu de la buanderie et du local de rangement pour conformité (demandé par le bureau de contrôle)**

Lot n°6 / Cloisons – Doublages – Faux plafond

- Devis Marisol 3 093,49 HT

**Travaux : remplacement d'une bande de faux plafond longeant la piscine de degré coupe-feu puisque celle-ci est à une distance inférieure à 5 m de la MAM en conformité (demandé par le bureau de contrôle) ; moins-value de la membrane d'étanchéité à l'air des plafonds ; moins-value des cloisons basses prévues initialement en carreaux de plâtre réalisées en BA13 ; modification de la hauteur des 2 baies intérieures et des cloisons basses (sanitaires enfants/langes) suite à visite et demande de la PMI.**

Lot n°9 / Plomberie

- Devis Point Service 547,47 HT

**Travaux : installation chauffe-eau électrique de 50L (demandé par bureau de contrôle)**

Lot n°10 / Electricité

- Devis SCAE 585,00 € HT

**Travaux : création coffret électrique pour le camion de la médecine du travail**

- Devis SCAE 1 594,00 € HT

**Travaux : mise en place de coffret téléphonique**

Lot n°11 / VRD

- Devis Tramater 6 331,29 € HT

**Travaux : modification de l'altimétrie de la rampe d'accès PMR (abaissée de 50 cm au niveau du portillon) pour la suppression de la rampe sur le parking ; soit moins-value de la rampe du parking mais évacuation des terres en décharge.**

**Après échange de vues, les membres de la Commission décident d'accepter tous les devis cités ci-dessus pour un montant de 13 668,89 € HT.**

**Pour un total de 13 668,89 € HT soit 16 402,66 € TTC.**

**N° / 2020\_13 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS / VEXINOUS TOUT DOUX**

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation des anciens vestiaires sportifs en maison d'assistants maternels situés 6 rue d'Enencourt sont en voie d'achèvement ;

**Considérant** la demande de l'Association « Vexinous Tout Doux » effectuée le 31 Janvier 2020 sollicitant la mise à disposition dudit local,

**Considérant** l'avis favorable suite à la réunion de travail du conseil municipal du 28 janvier 2020,

Le Maire propose la mise à disposition dudit local destiné à l'accueil de jeunes enfants (moins de 3 ans) par des Assistant(e)s Maternel(le)s agréé(es) du territoire du Vexin-Thelle dans le cadre d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s - (MAM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de mise à disposition pour une durée de 9 ans (renouvelable) avec les personnes privées ou publiques et qui prendra effet le 01 avril 2020.

#### **N° / 2020\_14 : DÉNOMINATION DE NOM DE RUE**

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le permis de construire accordé le 04 février 2020,

**Considérant** l'intérêt de faciliter le repérage dans la commune en donnant une dénomination officielle aux voies et places publiques,

**Considérant** que le choix et l'attribution des noms des voies et places de la commune sont des prérogatives relevant du Conseil Municipal.

**Considérant** la future résidence de 22 logements et 2 cellules d'activités sur la parcelle AB 580.

**Considérant** les diverses demandes des riverains souhaitant créer des ouvertures sur cette voie et des futurs aménagements urbains (logements et autres ...) conformément au Plan Local d'Urbanisme.

**Mr Le Maire propose**, que la future voie qui desservira les nouvelles constructions au départ de la rue Emile Dechamps et qui rejoindra à terme la rue Pierre Budin soit dénommée : Rue de Marquemont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de nommer la future voie : Rue de Marquemont.

#### **N° / 2020\_15 : ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°17**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SNCF Réseau nous propose de nous porter acquéreur de la parcelle cadastrée AE 319p pour une superficie d'environ 3000m<sup>2</sup>, classée au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé n°17 pour un montant de 36 000 € HT net vendeur (hors frais et taxes), soit 12€/m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire rappelle que cet emplacement a été réservé en vue de la création d'un parking desservant les usagers de la ligne SNCF et propose :

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée AE 319p d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup> pour un montant de 36 000 € HT.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition ci-dessus,
- **Autorise** Le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition et à régler tous les frais en découlant.

**N° / 2020\_16 : VENTE DU TERRAIN A BATIR « CLOS DE LA VIGNE » AU PROFIT DE M. TALEB**

**Vu** la délibération n°2019-68 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019 autorisant une vente de terrain à bâtir situé : Clos de la Vigne et cadastré AW n°179 d'une superficie de 719 m<sup>2</sup> ;

**Vu** les avis favorables de la Commission d'Urbanisme réunie le 06 novembre dernier et le 26 février dernier ;

**Vu** l'avis favorable suite à la réunion de travail du conseil municipal du 02 mars 2020 ;

**Vu** l'estimation des Domaines en date du 25/11/2019 fixant la valeur vénale de ce terrain à 83 000 € ;

**Considérant** les remarques formulées par l'agence immobilière concernant la servitude de passage d'une canalisation émanant de la station de refoulement ;

**Considérant** la proposition d'offre d'achat de M. Taleb à hauteur de 73 000 € (frais d'agence inclus), soit 68 000 € (net vendeur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **Autorise** Le Maire à signer tous documents afférents à la vente de la parcelle AW n°179 d'une surface de 719 m<sup>2</sup> au prix de 73 000 € (frais d'agence inclus) ;

↳ **Désigne** l'Office Notarial de Chaumont en Vexin, pour l'établissement de l'acte.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014\_25 du 29/03/2014,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 31 janvier 2020 au 4 mars 2020 :

Compte	Fournisseur	Opération/Service	Objet	Montant TTC
615228	EGA		Dépannage sur couverture / Maison 47 rue de l'Hôtel de Ville	2 304,00 €
60633	ECHO VERT	VOIRIE	Produits de traitement + terreau	1 150,33 €
6283	MARRE DU NETTOYAGE	ECOLES	Nettoyage locaux écoles / Janvier à Juillet	13 546,88 €
6283	MARRE DU NETTOYAGE	DOJO	Nettoyage locaux Dojo / Janvier à Décembre	12 968,73 €
21534	ENEDIS	VIE ASSOCIATIVE	Raccordement électrique / MAM	4 582,96 €
2184	BREUT WILLIAM	MAIRIE	Ordinateur portable DELL / Bibliothèque	960,00 €
6283	DELOFFRE		Nettoyage vitres 2020 (bâtiments communaux)	4 371,80 €
615231	T1	VOIRIE	Marquage sol (lignes jaunes) / Carrefour P Budin (RD153) et Enencourt (RD6)	1 350,00 €

- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 31 janvier 2020 au 4 mars 2020 :

**NÉANT**

- ✓ Concession dans le cimetière communal du 31 janvier 2020 au 4 mars 2020 :

Date	Durée	Prix	Emplacement
25/01/2020	30 ans	300 €	Clos 2, Division 4, Tombe 152
11/02/2020	50 ans	500 €	Clos 2, Division 1, Tombe 161

## **INFORMATIONS**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une subvention du Conseil Départemental de l'Oise a été notifiée pour un montant de 67 130,00€ concernant le projet d'installation d'un système de vidéo protection.*

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'arrêté préfectoral en date du 29 février dernier concernant la propagation du Coronavirus dans l'Oise, toutes les manifestations sont suspendues jusqu'au 14 mars 2020. Pour le moment, aucune information supplémentaire sur l'évolution du virus n'a été communiquée.*

*Monsieur DÉTRÉE demande si le Conseil Communautaire du 12 mars prochain aura bien lieu suite à ce dispositif ; Monsieur le Maire, répond qu'il n'a pas d'information supplémentaire pour le moment.*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 21 h 55